

## 2013 : une année placée sous le signe de l'ambition et des adaptations pour l'Anah



Dominique Braye, président de l'Anah, a présenté la feuille de route de l'Agence pour l'année 2013, lors de la cérémonie des vœux qui s'est tenue à la fin du mois de janvier. Il a tout d'abord rappelé les missions prioritaires de l'Agence : la lutte contre l'habitat indigne, la prévention et le redressement des propriétés en difficulté, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Le Président de l'Anah a également évoqué le bilan contrasté de l'année écoulée. Il a notamment mis en avant les résultats encourageants des programmes d'adaptation des logements et de rénovation thermique (Habiter Mieux) mais aussi souligné les chiffres moins positifs en matière

d'offre de logements à loyer maîtrisé.

Si les missions de l'Anah seront confortées en 2013, l'Agence devra poursuivre la mutation engagée pour simplifier les modalités d'intervention et mieux répondre à deux objectifs prioritaires : la mise en œuvre d'une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique et le développement d'un parc privé à vocation sociale.

Isabelle Rougier, directrice générale de l'Agence, a quant à elle déclaré que la mutation de l'Anah en matière d'organisation serait pleinement opérationnelle en 2013 afin de renforcer à tous les niveaux l'animation territoriale. Elle a confirmé que l'Anah se trouvera en 2013 au cœur de nombreux chantiers gouvernementaux dont notamment le plan de rénovation thermique et la future loi logement et urbanisme qui sera présentée au début du second semestre.

# 75 000

C'est le nombre prévisionnel d'emplois qui seront créés grâce au plan de rénovation énergétique de l'habitat, selon les indications données par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, devant le CESE, le 8 janvier 2013.

### AGENDA

### EN BREF

#### Partenariat Anah/FESP : les entreprises des services aux particuliers vont sensibiliser aux missions de l'Agence



Isabelle Rougier, directrice générale de l'Anah, et Maxime Aiach, président de la Fédération du Service aux Particuliers (FESP), ont signé,

le 24 janvier, une convention de partenariat pour une durée de cinq ans. L'objectif est d'améliorer le repérage des situations de précarité énergétique et d'apporter des

---

## FÉVRIER

**25** : 3èmes Assises nationales de l'éco-rénovation dans l'habitat, organisées par les professionnels de l'habitat.

[En savoir plus](#)

**28** : Séminaire sur la rénovation énergétique en copropriété, organisé par la CLCV. [En savoir plus](#)

**28** : Conférence-débat annuelle du Crédit Foncier sur les marchés de l'immobilier. [En savoir plus](#)

### Territoires

**22** : Signature d'un protocole d'intervention ORI-THIRORI, entre l'Anah et le Conseil général de la Loire, à Saint-Etienne.

## MARS

**5** : Inauguration de l'Espace Solidarité Insertion Agora d'Emmaüs Solidarité.

**13** : Conseil d'Administration de l'Anah.

**19 et 20** : 2èmes Assises de l'habitat Leroy-Merlin. [En savoir plus](#)

**20 au 22** : Salon Écobat. [En savoir plus](#)

**26** : Journée du Forum des Politiques de l'Habitat Privé. [En savoir plus](#)

### Territoires

**29** : Séminaire sur la résorption de l'habitat insalubre (RHI) à Grenoble.

## A LIRE

### Guide de l'habitat et du développement 2012- 2013

### Avis du CESE sur l'efficacité énergétique

### Rapport 2013 de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France

## A VOIR

### **Rencontres nationales de la précarité énergétique du 9 avril**

Inscrivez-vous à partir du samedi 23 février sur le site [www.rencontres-precarite-energetique.fr](http://www.rencontres-precarite-energetique.fr)

solutions durables aux ménages pouvant bénéficier des aides de l'Agence.

Jusqu'en 2018, la FESP s'engage donc à relayer auprès de son réseau d'entreprises (parmi lesquelles figurent des banques, des auto-entrepreneurs, des sociétés de services à la personne...) les interventions de l'Anah. De son côté, l'Agence formera les membres du réseau de la FESP et mettra à disposition la documentation utile à la diffusion de l'information concernant la mise en œuvre du programme "Habiter Mieux" ainsi que les actions de l'Anah en matière d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne.

Créée en 2006, la FESP est un organisme reconnu par l'État, qui rassemble 28 000 entreprises et 1,6 million de salariés. [En savoir plus](#)

---

## Les chiffres clés 2012 de l'Anah



Fin janvier, les chiffres clés 2012 de l'Anah ont été publiés. Plus de 341 millions d'euros de subventions ont été distribués l'année dernière par

l'Agence, dont 294 millions aux propriétaires pour le financement de leurs travaux. Les propriétaires très modestes représentent 51% de ces bénéficiaires. Au total, 61 000 logements ont pu être traités en 2012 grâce aux aides de l'Anah, qui ont généré un volume global de travaux éligibles de 903 millions d'euros.

Pour ce qui est des différents champs d'action de l'Agence, la lutte contre l'habitat indigne concentre près de la moitié des aides accordées avec plus de 11 000 logements traités. Près de 12 800 logements ont par ailleurs été concernés par des travaux de lutte contre la précarité énergétique. Quant à l'action en faveur du redressement des copropriétés en difficulté, elle a concerné plus de 24 000 logements. Enfin, ce sont 10 300 logements qui ont été adaptés à la perte d'autonomie. [En savoir plus](#)

---

## Mission d'information : une délégation japonaise accueillie à l'Anah



Dans le cadre d'une mission d'information, l'Anah a accueilli, le 25 janvier, une délégation composée de quatre juristes et professeurs



d'Université, mandatés par le ministère de la Justice japonais. Cette délégation s'est fortement intéressée aux modalités d'intervention de l'Agence en faveur des copropriétés et aux critères de redressement global (travaux et fonctionnement) qu'elle diffuse auprès des collectivités territoriales et des opérateurs d'ingénierie.

Le Japon souhaite en effet réformer sa loi sur la copropriété des immeubles bâtis. Des mesures particulières pourraient être introduites pour la remise en état des copropriétés dégradées par le temps ou les sinistres.

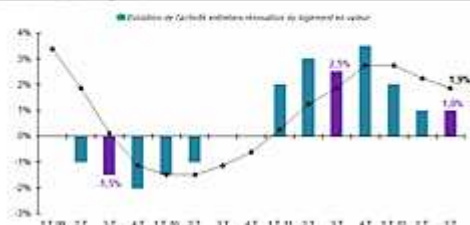
Cet intérêt pour les activités de l'Agence a été fortement suscité par le rapport sur les copropriétés de Dominique Braye, président de l'Anah, paru en 2012.

## Baromètre de l'entretien-rénovation du bâtiment

Baromètre de l'entretien-rénovation du bâtiment

Évolution de l'indice (base 100)

L'entretien-rénovation du logement



## TERRITOIRES

### Les représentants des DDT et DREAL réunis par l'Anah début février



L'Anah a réuni, début février à Paris, les représentants des DDT et DREAL. À cette occasion, le bilan national de l'année écoulée ainsi que la programmation prévue pour l'année 2013 ont été présentés aux services déconcentrés, ainsi que les perspectives d'évolutions du régime d'aides de l'Agence.

L'objectif de ces journées était de donner la feuille de route pour 2013, mais aussi de fournir aux participants des informations pratiques pour les accompagner dans leurs missions sur leurs territoires.

Ainsi, une analyse des programmes d'action territoriaux a été présentée. Des éléments de cadrage national sur le programme "Habiter Mieux" et les futurs jeunes "Ambassadeurs de la précarité énergétique" ont également été évoqués. Par ailleurs, les intervenants ont pu échanger avec les représentants des territoires sur les partenariats locaux avec les énergéticiens et la récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE). Enfin, la nouvelle organisation de la Direction de l'expertise et de l'animation territoriale (DEAT) de l'Anah a été exposée aux 150 participants.

### Des dispositifs d'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie portés par des collectivités.



Tinergie, Renov'EE, Espace Info Habitat... Brest Métropole Océane, Vannes Agglo et Lorient agglomération ont lancé des dispositifs d'accompagnement gratuit des propriétaires de maisons individuelles dans leur projet de rénovation énergétique. Un seul interlocuteur apporte une aide aux particuliers, étape par étape, dans les domaines social, technique et financier.

Les premiers retours d'expérience sont encourageants. Sur ces territoires, le nombre de dossiers d'aides de l'Anah déposés concernant la lutte

contre la précarité énergétique a augmenté. À Vannes, où le dispositif s'articule avec un Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habiter Mieux", ce nombre va jusqu'à doubler.

## Rénovation énergétique : la région Ile-de-France lance une SEM



La région Ile-de-France a lancé le 10 janvier une société d'économie mixte (SEM), "Énergies Posit'If", en vue d'accélérer la rénovation thermique des logements franciliens. Les copropriétés anciennes, très nombreuses dans cette région, constituent le cœur de cible de ce dispositif. Les propriétaires pourront déposer un dossier auprès de la SEM à partir du second semestre, par le biais de leur syndic de copropriété.

Chaque année, ce sont un millier de projets qui seront sélectionnés et accompagnés : diagnostic technique, orientation vers les aides existantes, mise en relation avec des entreprises du bâtiment... La SEM pourra également intervenir, au cas par cas, en tant que tiers financeur pour avancer à un bénéficiaire la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

Par le volume de travaux ainsi généré, "Énergies Posit'If" ambitionne de servir de catalyseur au marché francilien des énergies renouvelables. [En savoir plus](#)

### ILS ONT DIT

---

**"Plus d'efficacité et plus d'équité dans la mise en œuvre des politiques d'amélioration du parc privé, en prenant en compte les ressources nécessairement inégales des territoires : tel est le premier objectif de l'Anah. L'Agence est bien un outil de l'égalité des territoires."**

a déclaré Isabelle Rougier, directrice générale de l'Anah, lors de la cérémonie des vœux de l'Agence, le 30 janvier 2013.

**DIRECTRICE DE PUBLICATION** Isabelle Rougier    **REDACTRICE EN CHEF** Hilda Schmit  
**CONTACT** [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr)

[Gérer votre abonnement](#)

*« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr) »*